



LE PHARE

B R E T O N



n°29 - Mai - Juin 2024 - 1,5 €

F R A T E R N I T É S A C E R D O T A L E S A I N T P I E X

« L'OPÉRATION SURVIE » DE LA TRADITION



Mgr Laurent Dognin a publié en juin dernier une ordonnance sur l'application du Motu Proprio *Traditionis custodes*. Dans son préambule, l'évêque de Quimper et Léon écrit : « Dans les premières décennies qui ont suivi le concile Vatican II, la mise en œuvre de ce Missel romain [de Paul VI] rencontra des dérives, comme le souligne le pape François dans sa lettre aux évêques, mais aussi de fortes oppositions. Mgr Lefebvre en fut le chef de file en contestant la mise en œuvre des décisions du concile Vatican II jusqu'en posant un "acte schismatique" en 1988. » Mgr Marcel Lefebvre est présenté comme contestant les décisions du Concile, et comme initiateur d'un schisme en raison de la consécration d'évêques sans mandat pontifical.

Après les sacres, pour détourner les fidèles et les prêtres traditionalistes de Mgr Lefebvre, les papes Jean Paul II puis Benoît XVI ont permis l'usage de l'ancien missel à la Fraternité Saint-Pierre et aux autres communautés qui se sont ralliées à Rome. Il s'agissait, explique Mgr Dognin, « de favoriser la reconstitution du schisme avec le mouvement guidé par Mgr Lefebvre » « pour que l'unité de l'Église ne souffre pas ». Mais le pape François ayant constaté que « la possibilité de célébrer la messe de Saint-Pie V n'apportait pas la communion souhaitée, et s'accompagnait volontairement ou de fait, d'un rejet du concile Vatican II », il finit par « abroger les normes, instructions, concessions et coutumes antérieures à ce Motu Proprio, et conserver les livres promulgués par les saints Pontifes Paul VI et Jean-Paul II, conformément aux décrets du concile Vatican II, comme la seule expression de la *lex orandi* [loi de la prière] du Rite romain. »

Il est vrai que refuser la célébration d'un rite promulgué par Rome et sacrer des évêques sans mandat pontifical peuvent paraître téméraires, voire inacceptables et scandaleux pour ceux qui n'ont pas approfondi les motifs qui ont conduit Mgr Lefebvre à prendre ces graves décisions.

Seule une étude poussée du concile Vatican II et de la messe de Paul VI peut faire saisir pourquoi Mgr Lefebvre a refusé de célébrer la nouvelle messe, et a sacré quatre évêques peu avant sa mort.

Pour ce qui concerne la nouvelle messe, comme nous l'avons écrit dans *Le Phare breton* N°7 de septembre-octobre 2020, une analyse approfondie du nouveau rite sous l'angle du sacrifice, de la présence réelle et du sacerdoce conduit à affirmer avec les cardinaux Alfredo Ottaviani et Antonio Bacci que « le nouvel *Ordo Missæ*, s'éloigne de façon impressionnante, dans l'ensemble comme dans le détail, de la théologie catholique de la sainte messe, telle qu'elle a été formulée à la XXII^e session du concile de Trente, lequel, en fixant définitivement les canons du rite, éleva une barrière infranchissable contre toute hérésie qui pourrait porter atteinte à l'intégrité du Mystère¹. » C'est précisément en raison de son équivocité que Mgr Lefebvre a refusé de célébrer la nouvelle messe et que les prêtres de la Fraternité Saint-Pie X célèbrent exclusivement la messe traditionnelle.

Quant aux sacres de 1988, ce *Phare breton* propose de décrire les circonstances qui l'ont amené à les effectuer. Ainsi, espérons-nous éclairer les catholiques perplexes et leur permettre de découvrir comment cet acte courageux permit la survie de la Tradition pour le salut des âmes.

Abbé Patrick Troadec

1 - *La messe traditionnelle*, p. 98.

NI SCHISMATIQUES, NI HÉRÉTIQUES, NI REBELLES

MGR LEFEBVRE

Toutes les autorités de l'Église sont d'abord au service de la foi : « Pierre, confirme tes frères dans la foi » (Lc 22, 32). Or le drame que nous vivons aujourd'hui, c'est que les autorités de l'Église, d'une manière générale, ne comprennent plus cela et n'enseignent plus véritablement la foi telle que leurs prédécesseurs l'ont enseignée. Pour savoir si nous sommes dans l'Église catholique, regardons si nous avons la foi catholique. Si oui, nous sommes dans l'Église catholique, il n'y a aucune hésitation à avoir.

Vous me direz qu'il y a l'unité de gouvernement. Oui, c'est vrai, mais l'unité de gouvernement est au service de la foi. Par conséquent, si elle n'apparaît plus vraiment comme étant à son service, alors nous devons préférer la foi au gouvernement parce que la foi nous donne la vie éternelle. C'est simple, c'est clair. Nous ne pouvons pas diminuer ni changer notre foi¹.

Je relisais ces jours derniers l'encyclique *Humani Generis*, que le pape Pie XII a écrite en 1950. Cette encyclique n'est ni plus ni moins que la condamnation de tout ce qui s'est fait après le Concile. Il est impossible d'admettre ce qui s'est fait après le Concile et d'admettre en même temps que le pape Pie XII avait raison dans son encyclique *Humani Generis*.

Alors, pour nous, nous avons fait notre choix. Nous obéissons aux papes, aux papes de toujours, et nous sommes persuadés qu'il n'est pas possible que même le pape régnant ne soit pas, dans le fond de son cœur et de son âme, attaché à tout ce que les papes ont dit avant lui, tous ses prédécesseurs, même si nous voudrions qu'il abolisse ces réformes d'une manière plus rapide. Cependant nous sommes persuadés qu'en étant pleinement d'accord avec tous les prédécesseurs du pape régnant (je devrais exclure malheureusement ses deux prédécesseurs immédiats), nous sommes persuadés de rendre un grand service à l'Église et de nous trouver dans la voie de la vérité².

Gardons cette conviction que sans le sacerdoce, il n'y a plus de vie chrétienne ; sans le sacerdoce, il n'y a plus de

familles chrétiennes ; sans le sacerdoce, il n'y a pas de cité chrétienne. Tout est rattaché au prêtre. Dieu l'a voulu ainsi. Notre-Seigneur l'a voulu. Il l'a dit à ses prêtres : « Faites ceci en mémoire de moi » (Lc 22, 19 ; 1 Co 11, 24). C'est à eux qu'il a confié le sacrifice de la messe, l'Eucharistie, l'enseignement de la doctrine chrétienne, la sanctification des âmes et la conduite des âmes. Voilà le prêtre³.

Notre-Seigneur veut des prêtres catholiques comme il les a faits lui-même. Le pape ne peut pas ne pas vouloir des prêtres catholiques. L'Église ne peut pas ne pas vouloir des prêtres catholiques. C'est pourquoi je suis persuadé que nous demeurons unis à notre Saint-Père le pape et à l'Église. Ce que l'Église a voulu pendant vingt siècles, le pape ne peut pas ne pas le vouloir ; c'est impossible. Il est donc tout à fait faux de dire que nous

risquons de devenir une secte ou d'être dans le schisme⁴.

Nous ne sommes pas des schismatiques, nous ne sommes pas des hérétiques, nous ne sommes pas des rebelles. Nous résistons à cette vague de modernisme, de laïcisme, de progressisme, qui a envahi l'Église d'une manière injuste et qui a essayé d'y faire disparaître tout ce qu'il y avait de sacré, de surnaturel, de divin, pour le réduire à la dimension de l'homme.

Nous résistons et nous résisterons, non par esprit de contradiction ni de rébellion, mais par esprit de fidélité à l'Église, de fidélité à Dieu, à Notre Seigneur Jésus-Christ, à tous ceux qui nous ont enseigné notre sainte religion, par esprit de fidélité à tous les papes qui ont maintenu la Tradition. C'est pourquoi nous sommes décidés à continuer tout simplement, à persévérer dans la Tradition qui a sanctifié les saints qui sont au Ciel. Faisant cela, nous sommes persuadés de rendre un service immense à tous les fidèles qui veulent garder la foi et recevoir vraiment la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ⁵.



Mgr Lefebvre à Ecône, à l'issue de la cérémonie des sacres, le 30 juin 1988.

1 - Homélie, Flavigny, 2 février 1987.

2 - Homélie, Ecône, 1er novembre 1980.

3 - Homélie, Ecône, 29 mai 1986.

4 - Homélie, Mariazell, 8 septembre 1975.

5 - Homélie, Ecône, 1er novembre 1980.

LES SACRES DE 1988 PAR MGR LEFEBVRE

LA RÉVOLUTION CONCILIAIRE

La première loi de l'Église est le salut des âmes¹. Or Mgr Lefebvre s'est vite rendu compte que les mesures prises au Concile ne pouvaient qu'être préjudiciables au salut des âmes. Dès le 20 décembre 1966, il dénonça dans une lettre au cardinal Ottaviani l'apparition de « la plus grave tragédie qu'a jamais subie l'Église ».

« Nous avons assisté, poursuivait le prélat, au mariage de l'Église avec les idées libérales. Ce serait nier l'évidence, se fermer les yeux, que de ne pas affirmer courageusement que le Concile a permis à ceux qui professent les erreurs et les tendances condamnées par les papes que nous avons cités², de croire légitimement que leurs doctrines étaient désormais approuvées. (...) La destruction de l'Église avance à grands pas. »

La crise religieuse étant une crise du sacerdoce, Mgr Lefebvre a estimé que le meilleur remède était de redonner au sacerdoce toute sa valeur en fondant une Fraternité sacerdotale.

Offusqués par les innovations au séminaire français de Santa Chiara, à Rome, Pierre Piqué et Paul Aulagnier, séminaristes, rencontrent Mgr Lefebvre pour lui demander de les former. Ayant obtenu le 6 juin 1969 un accord de principe de Mgr François Charrière, évêque de Fribourg, de créer un convict pour séminaristes de tous pays, Monseigneur y voit un signe de la Providence³.

En octobre 1969, les premiers séminaristes suivent les cours à l'Université de Fribourg et logent au 106, route de Marly, au foyer Don Bosco.

Le 30 juin 1969, Mgr Lefebvre s'était rendu chez Mgr Nestor Adam, évêque de Sion, pour lui soumettre le projet de création d'un séminaire dans son diocèse. Après un silence de près d'un an, le 19 mai 1970, Mgr Adam donna son accord pour l'ouverture d'une année de spiritualité à Écône.

LA FONDATION DE LA FRATERNITÉ

Le 1^{er} novembre 1970, les statuts de la Fraternité et le règlement du Séminaire sont approuvés par Mgr Charrière. Mgr Lefebvre va enfin pouvoir concrétiser le rêve qu'il avait fait dans la cathédrale de Dakar en 1947 : « devant la dégradation progressive de l'idéal sacerdotal, transmettre, dans toute sa pureté doctrinale, dans toute sa charité missionnaire, le sacerdoce catholique de Notre Seigneur Jésus-Christ, tel qu'il l'a transmis à ses Apôtres et tel que l'Église romaine l'a transmis jusqu'au milieu du XX^e siècle⁴. » En 1971, vingt-quatre jeunes se présentent à Écône ; en 1972, ils seront trente-deux.

LES PREMIÈRES ATTAQUES CONTRE ÉCÔNE

Dès Noël 1972, une campagne de presse commence contre le Séminaire, baptisé du nom de « Séminaire sauvage ». Dès les premières ordinations sacerdotales, les évêques de France s'inquiètent

de voir arriver sur leur sol des prêtres traditionnels. Ils font pression sur Rome qui envoie Mgr Albert Descamps et Mgr Guillaume Onclin, en novembre 1974 à Écône pour vérifier l'orthodoxie de la formation dispensée aux séminaristes. Choqué par leur esprit moderniste (ils se disaient favorables à l'ordination de gens mariés, n'admettant pas le caractère immuable de la vérité et mettant en doute la résurrection physique de Jésus-Christ), Mgr Lefebvre déclare le 21 novembre : « Nous adhérons de tout cœur, de toute notre âme à la Rome catholique, gardienne de la foi catholique et des traditions nécessaires au maintien de cette foi, à la Rome éternelle, maîtresse de sagesse et de vérité.

Nous refusons par contre et avons toujours refusé de suivre la Rome de tendance néo-moderniste et néo-pro-



1 - Nouveau Code, Canon 1752.

2 - Pie IX, *Syllabus* ; saint Pie X, *Lamentabili* ; Pie XII, *Humani generis*, etc.

3 - Bernard Tissier de Mallerais, *Mgr Lefebvre, une vie*, Clovis, 2002, p. 436.

4 - Mgr Lefebvre, « Préface », *Itinéraire spirituel*, Séminaire, 1990, p. 3.

testante qui s'est manifestée clairement dans le concile Vatican II et après le Concile dans toutes les réformes qui en sont issues. (...) Cette réforme sort de l'hérésie et aboutit à l'hérésie, même si tous ses actes ne sont pas formellement hérétiques. Il est donc impossible à tout catholique conscient et fidèle d'adopter cette Réforme et de s'y soumettre de quelque manière que ce soit. » Cette déclaration déclenche une tempête médiatique contre Écône qui aboutit à un simulacre de procès. Le 13 février 1975, Mgr Lefebvre se rend à Rome à la Congrégation de l'éducation catholique où il est reçu par les cardinaux Gabriel-

Marie Garrone, préfet de la Congrégation du Culte, John Wright, préfet de la Congrégation du Clergé et Arturo Tabera Aroz. Le cardinal Garrone reproche à Mgr Lefebvre sa déclaration, le traitant de *fou*, et lui disant qu'il « se faisait Atha-

nase ». Le cardinal Tabera renchérit en disant que ce que Monseigneur faisait « était pire que ce que font tous les progressistes », qu'il « avait rompu la communion avec l'Église ». Ainsi, Monseigneur s'est trouvé à son insu devant un simulacre de tribunal, mais sa cause était déjà jugée. L'entretien dura cinq heures.

Une deuxième séance du même genre eut lieu le 3 mars. Après quoi, Mgr Lefebvre reçut une lettre de Mgr Pierre Mamie, évêque de Fribourg, supprimant la Fraternité et le séminaire, avec l'approbation de la Commission cardinale, sans que soit formulée une accusation formelle et précise. Mgr Lefebvre estimant cette décision injuste et irrégulière, il adresse un recours à Rome qui lui est refusé.

Pendant la retraite préparatoire aux ordinations qui se déroula à Flavigny, le 27 juin 1976, une voiture de la nonciature est arrivée, amenant le Père Édouard Dhanis, S.J., Belge, consultant de la Congrégation pour la Doctrine de la foi, professeur et ancien recteur de l'Université Grégorienne, envoyé par Mgr Giovanni Benelli, qui dit à Monseigneur : « Si aujourd'hui même vous acceptez de dire avec moi la messe de Paul VI, tout est aplani avec Rome. »

Fort de son droit et assuré de l'invalidité des mesures arbi-

traires prises contre lui, Mgr Lefebvre décida de poursuivre son œuvre, ce qui lui valut d'être *suspens a divinis* par Paul VI le 22 juillet 1976⁵. Mgr Lefebvre répliqua alors : « Par qui suis-je condamné ? Par des modernistes ? Pourquoi suis-je condamné ? Pour mon attachement à la Tradition et pour mon refus des innovations conciliaires incompatibles avec l'enseignement catholique traditionnel. » Ainsi, le différend qui oppose la Fraternité Saint-Pie X à Rome est doctrinal avant d'être disciplinaire. Or la foi passe avant l'obéissance. L'obéissance est au service de la foi. L'autorité la plus haute dans l'Église ne peut nous

obliger à poser des actes qui amoindrieraient notre foi et encore moins qui pourraient nous la faire perdre.

Dans sa *Lettre aux Amis* d'octobre 1975, Mgr Lefebvre avait défini clairement son attitude par rapport au pape : « Nous

sommes les plus ardents défenseurs de l'autorité du pape comme successeur de Pierre. Nous applaudissons au pape écho de la Tradition et fidèle à la transmission du dépôt de la foi. Nous acceptons les nouveautés intimement conformes à la Tradition et à la foi. Nous ne nous sentons pas liés par l'obéissance à des nouveautés qui vont contre la Tradition et menacent notre foi. Nous ne voyons pas en conscience comment un catholique fidèle, prêtre ou évêque, peut avoir une autre attitude vis-à-vis de la crise douloureuse que traverse l'Église. »

Entre 1976 et 1988, il y eut de multiples rencontres entre Mgr Lefebvre et Rome dans le but de tenter un rapprochement, mais en vain. Finalement, voyant les autorités dans l'Église poursuivre l'orientation libérale et moderniste initiée au Concile, considérant par ailleurs son grand âge et le développement de la Fraternité, Mgr Lefebvre décida de se donner des successeurs.

LES RAISONS DES SACRES DE 1988

Pour comprendre plus en profondeur la raison d'être des sacres, il faut savoir tout d'abord que lorsqu'un évêque

5 - Cf. Notification de la Sacrée Congrégation des Evêques, Prot. n. 514/76.



Mgr Lefebvre a déjà sacré plusieurs évêques au cours de son ministère en Afrique

sacre un évêque, il agit dans la ligne de son épiscopat. Ainsi Mgr Lefebvre avait-il déjà sacré plusieurs évêques au cours de son ministère en Afrique comme archevêque de Dakar.

Par ailleurs, il est intéressant de noter que des sacres d'évêques sans mandat du pape se sont déjà produits au cours de l'histoire de l'Église. Par exemple, saint Eusèbe



de Samosate et saint Méléce ont sacré des évêques en Orient pour remplacer les évêques devenus ariens. Cette mesure s'expliquait par le fait que l'existence même de la religion y était engagée, le ministère des pasteurs particuliers était presque anéanti, et il n'y avait aucun recours possible au Saint-Siège.

À circonstance exceptionnelle, mesure exceptionnelle. C'est précisément ce qui a poussé Mgr Lefebvre à s'assurer des successeurs. Devant la dégradation croissante dans l'Église et les mesures scandaleuses prises par le pape Jean-Paul II comme la réunion des représentants de nombreuses religions à Assise le 28 octobre 1986 pour prier pour la paix, vu par ailleurs l'impossibilité de s'expliquer avec les représentants de Rome sur les déficiences du Concile comme l'a montré la réponse du 9 mars 1987 de la Sacrée Congrégation de Doctrine de la Foi aux *dubia* (doutes) qu'il avait présentés sur la discordance de la doctrine de la liberté religieuse avec l'enseignement traditionnel de l'Église, Mgr Lefebvre sentant sa mort prochaine, a estimé nécessaire de donner à l'Église des évêques pleinement catholiques pour répondre aux besoins des âmes qui, des quatre coins du monde, réclamaient des prêtres fidèles à l'Église de toujours, à la messe de toujours et au catéchisme de toujours et pour ordonner prêtres les centaines de séminaristes de ses séminaires.

LES SACRES DU 30 JUIN 1988 ONT-ILS ÉTÉ UN ACTE SCHISMATIQUE ?

Rappelons pour commencer qu'un sacre fait sans mandat pontifical n'est pas forcément schismatique. La preuve en est que jusqu'en 1951, le sacre sans mandat pontifical était passible d'une simple suspense alors que le schisme était déjà puni d'une excommunication.

Pour éviter de poser un acte schismatique, Mgr Lefebvre

prit le soin de faire des sacres sans juridiction⁶, l'unique mission des évêques de la Fraternité étant d'ordonner, de confirmer et éventuellement de sacrer. Après les sacres, ceux-ci ont gardé leur ancien poste et ont donné les sacrements à tour de rôle afin de ne pas donner l'impression de s'arroger un pouvoir sur un troupeau particulier. Il n'y a donc pas eu de volonté d'établir une Église parallèle, mais uniquement de pallier les déficiences de la hiérarchie pour répondre aux besoins des âmes. Monseigneur a fait des sacres sans juridiction, car il ne voulait pas s'attribuer un pouvoir qu'il n'avait pas.

NI SCHISMATIQUE, NI EXCOMMUNIÉ

Néanmoins, dès le 2 juillet 1988, Rome affirma que les évêques sacrés ainsi que Mgr Lefebvre et Mgr Antonio de Castro Mayer étaient excommuniés. Mgr Lefebvre considéra ces sanctions comme nulles. En effet, les excommunications ont pour but de punir un schisme. Comme l'expliquait le Père Patrick Valdrini, alors doyen de la Faculté de Droit canonique de l'Institut catholique de Paris : « l'excommunication est une peine médicinale. Elle n'intervient pas pour consacrer une rupture mais pour ramener le coupable sur le droit chemin. L'excommunication ne crée pas le schisme, elle le sanctionne. » Or il n'y a pas eu de schisme. Le refus de la part du pape de permettre à Mgr Lefebvre de sacrer des évêques n'était ni plus ni moins qu'un refus de la Tradition, qu'un refus de perpétuer l'Église de toujours.

Notons également que la peine appliquée à Mgr Lefebvre entre dans la catégorie des peines *latæ sententiæ*. Or ce genre de peine n'est pas appliquée « lorsque la personne a agi forcée par une crainte grave, même si elle ne l'était que relativement, ou bien poussée par la nécessité ou pour évi-

6 - Abbé Gérard Mura, *Les sacres épiscopaux de 1988*, in *Le sel de la terre*, n° 4 p.40.



ter un grave inconvénient⁷. » C'est précisément l'état de nécessité où se trouvait l'Église qui a conduit Mgr Lefebvre à prendre la décision de sacrer des évêques.

UN ÉTAT DE NÉCESSITÉ EST-IL POSSIBLE ?

Certains catholiques rétorquent qu'un état de nécessité n'est pas possible, car contraire à la promesse de Jésus-Christ qui a dit : « Tu es Pierre et sur cette pierre, je bâtirai mon Église et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. » (Mt 16, 18)

En réalité, plusieurs théologiens approuvés par l'Église ont affirmé qu'il n'y avait rien d'impossible à ce que le pape nuise gravement à l'Église, et qui en ont déduit que dans un tel cas, il n'est ni nécessaire ni permis de lui obéir. Saint Thomas d'Aquin affirme : « S'il y a un danger imminent pour la foi, les prélats doivent être contredits même en public par leurs sujets⁸. » Thomas Cajetan assure qu'« il faut tenir tête à un pape qui déchirerait l'Église⁹. » François Suarez écrit : « Si le pape prescrit quelque chose qui soit contre les bonnes mœurs, il ne faut pas lui obéir. S'il entreprend quelque chose qui s'oppose avec évidence à la justice ou au bien commun, il est permis de lui résister¹⁰. » Saint Robert Bellarmin note à son tour : « Tout comme il est permis de s'opposer au pape qui menace le corps, la même chose est permise s'il opprime les âmes ou trouble l'État et, à plus forte raison, s'il essayait de détruire l'Église. J'affirme qu'il est permis de lui résister en n'exécutant pas ses ordres et en empêchant que son dessein ne se réalise¹¹. »

« Comme on le voit, les théologiens les plus sûrs et les plus approuvés n'hésitent pas à envisager une action du

pape contraire au bien commun de l'Église et disent qu'il y a dans ce cas un devoir de résistance positive et publique¹². » C'est malheureusement la situation douloureuse que nous connaissons depuis soixante ans qui a amené Mgr Lefebvre à résister aux innovations conciliaires contraires à la Tradition. Et aujourd'hui, on voit d'une façon encore plus éclatante la profondeur de la crise dans l'Église par les mesures prises par le pape François comme précisément le *Motu Proprio Traditionis Custodes* qui nuit gravement au droit fondamental de tout prêtre de célébrer la messe dite de Saint-Pie V et de tout catholique de recevoir la sainte Eucharistie selon le rite traditionnel qui a sanctifié tant et tant d'âmes au cours des siècles passés.

Ce bref historique de la Fraternité Saint-Pie X aide à saisir la légitimité de l'attitude de Mgr Lefebvre dans la terrible crise qui secoue l'Église depuis le concile Vatican II. Par amour de Notre-Seigneur, par amour de la sainte Vierge, par amour de la sainte Église catholique, le saint prélat a fondé une Fraternité sacerdotale qui est un rameau bien vivant de l'Église et il lui a donné les moyens de tenir dans la durée en sacrant des évêques. Il l'a fait par esprit de fidélité à tous les papes qui ont maintenu la Tradition pour le bien des âmes.

Abbé Patrick Troadec

7 - Art.1323 Nouveau Code, Art. 2205 Ancien Code.

8 - Saint Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, II-II, q. 33, a.4, ad.2.

9 - Thomas Cajetan, *De comparatione auctoritatis papæ et concilii*, Angelicum, 1936, n° 412.

10 - François Suarez, *Tractatus de fide theologica*, disp. 10, sect. 6, n°16.

11 - Robert Bellarmin, *De Romano pontifice*, livre II, chap. 29.

12 - Abbé Gérard Mura, *Les sacres épiscopaux de 1988*, in *Le sel de la terre*, n°7 p. 53.

• 16 mars 2024



Une petite dizaine de pères de famille se sont rendus à Plouguerneau sur les traces de Dom Michel le Nobletz pour méditer sur leur rôle de père et attirer sur leur foyer les bénédictions

de Dieu. Après une messe matinale à l'école Stella Maris, ils firent les 27km de marche dans la matinée en égrenant le rosaire médité par M. l'abbé Troadec. Les vestiges de la tempête Cyrian transforma une partie du trajet en parcours « Hébert ». Les épouses et leurs enfants eurent la joie de nous accueillir à l'arrivée pour un déjeuner tardif.

• 17 mars 2024

Le dimanche 17 mars eut lieu la bénédiction de la cloche de notre chapelle Coat-ar-Roch. Ce fut pour M. l'abbé Troadec l'occasion de donner aux fidèles un commentaire de la bénédiction du rituel. Une lecture attentive de la bénédiction des cloches montre les effets merveilleux qu'elles produisent aussi bien sur les éléments de la nature



que chez les âmes bien disposées. Leur bénédiction fait demander à Dieu que lorsque les fidèles entendent leur son mélodieux, croisse en eux la foi. Elle rappelle également l'existence autour de nous d'ennemis invisibles. Elle nous fait demander au bon Dieu « que soient repoussées au loin, le fracas de la grêle, l'impétuosité des tempêtes ; que les tonnerres dévastateurs soient apaisés » et s'adressant directement à Dieu, elle demande encore : « que la vertu de [sa] droite terrasse les puissances de l'air, afin qu'en entendant sonner cette cloche, elles frémissent et s'enfuient à la vue de l'étendard de [sa] sainte croix gravée sur elle. » Elle ajoute enfin « que cette cloche, préparée pour votre sainte Église, soit par condescendance pour notre humilité, sanctifiée par le Saint-Esprit ». Son tintement rappellera à tous les habitants des alentours que Dieu existe, que Notre-Seigneur est tout près d'eux et qu'il est disposé à leur communiquer sa grâce. Puisse chacun répondre généreusement à l'appel de Dieu !

• 21 mars 2024

Les élèves de l'école Stella-Maris, accompagnés de M. l'abbé Troadec, des Mères et de quelques parents, rejoignent ceux de l'école de Kernabat à la Chapelle Notre-Dame de la Miséricorde près de Sainte-Anne d'Auray avant de se



rendre au sanctuaire. M. l'abbé Gaudray y célèbre une messe solennelle encadrée par les abbés Troadec et Loschi. C'est l'occasion pour l'aumônier de l'école de Kernabat de rappeler aux

jeunes filles leur mission de future mère de famille et de déplorer l'intégration du droit à l'avortement dans la Constitution.

Après un pique-nique champêtre sous un soleil radieux, les élèves se divisent par groupe pour prier près des reliques de la statue initiale de sainte Anne dans la basilique, puis se rendent à tour de rôle au trésor de la basilique qui renferme de nombreux ex-voto, témoignant des grâces exceptionnelles répandues sur les personnes ferventes par notre bonne Mère !



• 1^{er} avril 2024

Le lundi de Pâques, le Cercle celtique Koad ar Roc'h organise à Scrinac une journée d'hommage à M. l'abbé Jean-Marie Perrot.



Rendez-vous a été fixé à la Croix du Martyre, où M. Loïg Kervoa rappelle les circonstances de l'assassinat du prêtre par les communistes il y a 80 ans, le 12 décembre 1943. M. Youenn Couissin lit alors le témoignage bouleversant d'Anna Le Douce, la karabassenn - dévouée ser-





vante, qui a réconforté M. l'abbé Perrot jusqu'à l'arrivée des secours.

M. l'abbé Aldalur célèbre ensuite la messe sur l'autel extérieur de la chapelle de Koad-Kev, construite par M. l'abbé Perrot, et y prononce son premier sermon en breton. Deux enfants déposent à l'issue une gerbe de fleurs sur la tombe voisine du prêtre défunt.

Le son des cornemuses, les bannières et les costumes bretons ont rehaussé la beauté des cérémonies, et réchauffé les cœurs et les corps quelque peu refroidis par une pluie presque ininterrompue. Après un pic-nique réconfortant, les vêpres, chantées à l'intérieur de la chapelle, viennent clôturer ce magnifique pardon.

• 3 au 5 avril 2024

MM. les abbés Quilliard et Aldalur se remplissent les poumons d'air marin au Cap Sizun.

Après avoir prié à Plogoff, sur les lieux où vécut Sœur



Marie-du-Christ-Roi, née Olive Danzé, ils affrontent la mer depuis Douarnenez jusqu'à l'île de Sein.

A la passerelle du bateau qui

les y conduit, ils découvrent avec joie une statue de Notre-Dame. Leur périple s'achève par l'invocation à Notre-Dame des Naufragés, à la Pointe-du-Raz.

• 6 et 7 avril 2024

M. l'abbé Troadec se rend à La Martinerie pour participer à une session de près de 30 futurs foyers organisée par le *Mouvement Catholique des Familles*. Venus des quatre coins de la France, les jeunes gens écoutent avec attention le témoignage de quatre ménages qui s'appuient sur leur expérience pour les aider à créer demain un foyer uni, durable et fécond.



Ils ont des profils très différents et sont âgés de 19 à 40 ans. Certains sont fraîchement baptisés et découvrent la Tradition. Un futur ménage d'origine Chaldéenne s'approche du mariage avec le plus grand sérieux.

Des instructions leur rappellent le rôle du père et de la mère, soulignent l'importance de la communication dans le couple, traite de la vie concrète au quotidien, puis des moyens à prendre pour se former et rayonner.

Elles sont enrichies par deux instructions de prêtre sur la morale conjugale et sur la vie spirituelle au foyer. Dans les temps libres, les jeunes peuvent communiquer entre eux pour faire connaissance, retrouver leurs amis, parler avec les prêtres ou se confesser.

À son retour, M. l'abbé Troadec aurait presque pu croiser en route M. l'abbé Aldalur qui se rend à son tour à La Martinerie pour suivre la session d'étude des prêtres.



CARNET PAROISSIAL

BAPTÊME

Prieuré Saint-Yves, le 2 mars 2024 : Aliénor CAUSSE.

CONFIRMATIONS

Kernabat, le 10 mars 2024 : Ernest LEBLANC, Tanguy WOZNIAK.

PREMIÈRES COMMUNIONS

Notre-Dame du Mur, le 31 mars 2024 : Foucauld de CACQUERAY VALMÉNIER.

FUNÉRAILLES

Brest le mercredi 13 mars 2024 : Mlle Marie-Thérèse HEQUET, décédée le 9 mars 2024, munie des sacrements de l'Église. RIP.